

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 457-CA-7065**

concernant la nomination d'un membre au comité permanent visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante-septième réunion tenue le lundi 24 avril 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** la *Politique visant à prévenir et combattre les violences à caractère sexuel*;

**ATTENDU** l'appel de candidatures effectué par le Secrétariat général afin de pourvoir les postes vacants de professeures et professeurs;

**ATTENDU** la candidature reçue au Secrétariat général et présentée en séance;

**ATTENDU** les recommandations de la secrétaire générale;

Sur proposition de madame Raphaëlle Asselin, appuyée par madame Sylvie Charette,

### **IL EST RÉSOLU :**

**DE NOMMER** madame Karine Baril, professeure, membre du comité permanent visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel pour un mandat débutant le 25 avril 2023 et se terminant le 24 avril 2025.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION 457-CA-7066**

concernant la nomination d'un membre au comité de développement durable

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante-septième réunion tenue le lundi 24 avril 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** l'adoption de la *Politique de développement durable* le 17 juin 2019 qui découle du projet stratégique 2016-2020 *Vers un campus vert*;

**ATTENDU** la désignation de l'Association générale des étudiants;

Sur proposition de madame Raphaëlle Asselin, appuyée par madame Sylvie Charette,

**IL EST RÉSOLU :**

**DE NOMMER** madame Myriam St-Pierre, membre du comité de développement durable à titre de membre substitut des étudiantes et étudiants de deuxième cycle pour un mandat débutant le 25 avril 2023 et se terminant le 24 avril 2025.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 457-CA-7067**

concernant la nomination des représentantes ou représentants intersyndicaux en santé et en sécurité

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante-septième réunion tenue le lundi 24 avril 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** le régime intérimaire de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*;

**ATTENDU** l'obligation d'introduire le rôle de représentant comme prévu à l'article 87 de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*;

**ATTENDU** la recommandation du Syndicat des personnes chargées de cours;

**ATTENDU** la recommandation du Syndicat du groupe professionnel;

**ATTENDU** la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

Sur proposition de madame Raphaëlle Asselin, appuyée par madame Sylvie Charette,

#### **IL EST RÉSOLU :**

**DE NOMMER** monsieur Stéphane Couture-Vallée à titre de représentant intersyndical à Saint-Jérôme pour un mandat de deux ans débutant le 25 avril 2023;

**DE NOMMER** madame Carole Ouellette à titre de représentante intersyndicale à Gatineau pour un mandat de deux ans débutant le 25 avril 2023;

**DE NOMMER** monsieur Yann Surget-Groba à titre de représentant intersyndical à Ripon pour un mandat de deux ans débutant le 25 avril 2023.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 457-CA-7068**

concernant la nomination de membres au comité de santé, sécurité et prévention

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante-septième réunion tenue le lundi 24 avril 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** la résolution 239-CA-3409 approuvant la *Politique de santé, sécurité et prévention*;

**ATTENDU** l'article 8.3 de la *Politique de santé, sécurité et prévention*;

**ATTENDU** la désignation du Syndicat du groupe professionnel;

**ATTENDU** la désignation du Syndicat des personnes chargées de cours de l'UQO;

**ATTENDU** la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

Sur proposition de madame Raphaëlle Asselin, appuyée par madame Sylvie Charette,

#### **IL EST RÉSOLU :**

**DE NOMMER** monsieur David Lemelin membre du comité de santé, sécurité et prévention à titre de représentant du Syndicat du groupe professionnel pour un mandat débutant le 25 avril 2023 et se terminant le 30 avril 2025;

**DE NOMMER** madame Luce Gilbert membre du comité de santé, sécurité et prévention à titre de représentante du Syndicat des personnes chargées de cours de l'UQO pour un mandat débutant le 25 avril 2023 et se terminant le 30 avril 2025.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 457-CA-7069**

concernant la recommandation à l'Assemblée des gouverneurs quant à la désignation d'une représentante ou d'un représentant de l'UQO au comité de retraite de l'Université du Québec

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante-septième réunion tenue le lundi 24 avril 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** les articles 4 et 32 de la *Loi sur l'Université du Québec*;

**ATTENDU** l'Annexe 6-B du *Règlement général 6* de l'Université du Québec : « Ressources humaines »;

**ATTENDU** l'échéance du mandat, au 13 juin 2023, du représentant de l'Université du Québec en Outaouais au sein du comité de retraite, le vice-recteur à l'administration et aux ressources, monsieur Alain Godmaire;

**ATTENDU** la nécessité d'assumer la représentation de l'Université au sein dudit comité de retraite;

**ATTENDU** l'intérêt du vice-recteur à poursuivre son implication et la recommandation de la rectrice;

Sur proposition de madame Raphaëlle Asselin, appuyée par madame Sylvie Charette,

### **IL EST RÉSOLU :**

**DE RECOMMANDER** à l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec, le renouvellement du mandat de monsieur Alain Godmaire, vice-recteur à l'administration et aux ressources, à titre de représentant de l'Université du Québec en Outaouais au comité de retraite de l'Université du Québec, et ce, pour un mandat de trois (3) ans, soit du 14 juin 2023 au 13 juin 2026.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 457-CA-7070**

concernant l'approbation de la demande d'autorisation des emprunts temporaires de l'UQO pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2023 au 31 mai 2024

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante-septième réunion tenue le lundi 24 avril 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** l'article 77.1 de la *Loi sur l'administration financière*;

**ATTENDU** la *Loi sur l'Université du Québec*, articles 4 d) et f) et 31;

**ATTENDU** le budget de caisse préparé par le Service des finances;

**ATTENDU** la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Raphaëlle Asselin, appuyée par madame Sylvie Charette,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** la demande faite au ministère de l'Enseignement supérieur d'autoriser des emprunts temporaires de 0 \$ pour l'Université du Québec en Outaouais pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2023 au 31 mai 2024.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 457-CA-7071**

concernant l'approbation d'un contrat d'approvisionnement entre l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et le Partenariat des bibliothèques universitaires du Québec (PBUQ), en vue de l'acquisition, sur demande, de ressources documentaires électroniques sous licence pour le Service de la bibliothèque

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante-septième réunion tenue le lundi 24 avril 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** les articles 40 et 42a) de la *Loi sur l'Université du Québec*;

**ATTENDU** la *Loi sur les contrats des organismes publics* et plus particulièrement l'article 13 (2) de ladite loi;

**ATTENDU** le *Règlement sur les contrats d'approvisionnement des organismes publics*;

**ATTENDU** la Directive concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics (C.T. 215340 du 13 juillet 2015);

**ATTENDU** la *Politique d'acquisition de biens et de services et d'octroi de contrats de construction*;

**ATTENDU** qu'un bon de commande interne fera office de contrat d'approvisionnement entre l'UQO et le Partenariat des bibliothèques universitaires du Québec (PBUQ), en vue de l'acquisition, sur demande, de ressources documentaires électroniques sous licence pour le Service de la bibliothèque, d'une durée d'un (1) an, soit du 1<sup>er</sup> mai 2023 au 30 avril 2024;

**ATTENDU** la valeur de ce contrat qui s'établit approximativement à 275 208.68 \$ (avant taxes);

**ATTENDU** que l'UQO peut, par l'entremise du Partenariat des bibliothèques universitaires du Québec (PBUQ), conclure un contrat de gré à gré du fait qu'il y a seulement un contractant possible pour chacune des ressources documentaires électroniques sous licence visée, et ce, en raison d'un droit de propriété ou d'un droit exclusif;

**ATTENDU** du vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation et du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Raphaëlle Asselin, appuyée par madame Sylvie Charette,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** le contrat d'approvisionnement entre l'Université du Québec en Outaouais et le Partenariat des bibliothèques universitaires du Québec (PBUQ), en vue de l'acquisition, sur demande, de ressources documentaires électroniques sous licence pour le Service de la bibliothèque;

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION 457-CA-7071**

concernant l'approbation d'un contrat d'approvisionnement entre l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et le Partenariat des bibliothèques universitaires du Québec (PBUQ), en vue de l'acquisition, sur demande, de ressources documentaires électroniques sous licence pour le Service de la bibliothèque

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante-septième réunion tenue le lundi 24 avril 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**D'AUTORISER** le vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation au nom de l'Université du Québec en Outaouais, tout document nécessaire donnant effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale



## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 457-CA-7072**

concernant l'approbation d'un contrat d'approvisionnement entre l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et le Réseau canadien de documentation pour la recherche (RCDR) en vue de l'acquisition, sur demande, de ressources documentaires électroniques sous licence pour le Service de la bibliothèque

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante-septième réunion tenue le lundi 24 avril 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** les articles 40 et 42a) de la *Loi sur l'Université du Québec*;

**ATTENDU** la Loi sur les contrats des organismes publics et plus particulièrement l'article 13 (2) de ladite loi;

**ATTENDU** le *Règlement sur les contrats d'approvisionnement des organismes publics*;

**ATTENDU** la Directive concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics (C.T. 215340 du 13 juillet 2015);

**ATTENDU** la *Politique d'acquisition de biens et de services et d'octroi de contrats de construction* de l'UQO;

**ATTENDU** qu'un bon de commande interne fera office de contrat d'approvisionnement entre l'UQO et le Réseau canadien de documentation pour la recherche (RCDR), en vue de l'acquisition, sur demande, de ressources documentaires électroniques sous licence pour le Service de la bibliothèque, d'une durée d'un (1) an, soit du 1<sup>er</sup> mai 2023 au 30 avril 2024;

**ATTENDU** la valeur de ce contrat qui s'établit approximativement à 223 865.02 \$ (avant taxes);

**ATTENDU** que l'UQO est membre du Réseau canadien de documentation (RCDR) pour la recherche, un partenariat d'universités canadiennes qui a pour objet l'expansion du contenu numérique pour la recherche universitaire au Canada;

**ATTENDU** que le Réseau canadien de documentation pour la recherche (RCDR) fait l'acquisition de licences de ressources électroniques à grande échelle en vue de bâtir une infrastructure de connaissance et une capacité de recherche dans les universités canadiennes;

**ATTENDU** que l'UQO peut, par l'entremise du Réseau canadien de documentation pour la recherche (RCDR), conclure un contrat de gré à gré du fait qu'il y a seulement un contractant possible pour chacune des ressources documentaires électroniques sous licence visée, et ce, en raison d'un droit de propriété ou d'un droit exclusif;

**ATTENDU** l'avis du vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation et de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Raphaëlle Asselin, appuyée par madame Sylvie Charette,

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION 457-CA-7072**

concernant l'approbation d'un contrat d'approvisionnement entre l'UQO et le Réseau canadien de documentation pour la recherche (RCDR) en vue de l'acquisition, sur demande, de ressources documentaires électroniques sous licence pour le Service de la bibliothèque

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante-septième réunion tenue le lundi 24 avril 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** le contrat d'approvisionnement entre l'Université du Québec en Outaouais et le Réseau canadien de documentation pour la recherche (RCDR), en vue de l'acquisition, sur demande, de ressources documentaires électroniques sous licence pour le Service de la bibliothèque;

**D'AUTORISER** le vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, tout document nécessaire donnant effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 457-CA-7073**

concernant la semaine d'études du trimestre d'hiver 2024 dans le calendrier universitaire de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2023-2024

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante-septième réunion tenue le lundi 24 avril 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** l'article 6 du *Règlement général 1* de l'Université du Québec : Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche concernant le calendrier universitaire;

**ATTENDU** l'article 4 du *Régime des études de premier cycle* et l'article 1.7 du *Règlement des études de cycles supérieurs* de l'UQO concernant le calendrier universitaire;

**ATTENDU** les modifications recommandées par la commission des études au calendrier universitaire de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2023-2024;

**ATTENDU** la résolution 404-CE-3279 de la commission des études du 20 avril 2023 concernant la semaine d'études du trimestre d'hiver 2024 dans le calendrier universitaire de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2023-2024;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

Sur proposition de madame Raphaëlle Asselin, appuyée par madame Sylvie Charette,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'ADOPTER** la modification apportée au calendrier universitaire 2023-2024 et de fixer la semaine d'études du trimestre d'hiver 2024 du 4 au 8 mars 2024 dans le calendrier universitaire de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2023-2024.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 457-CA-7074**

concernant l'autorisation du doyen de la recherche et de la création à déposer un projet au Secrétariat à la condition féminine

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante-septième réunion tenue le lundi 24 avril 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** qu'une résolution du conseil d'administration dûment signée est demandée pour l'appel de projets en matière de violence conjugale et de violence sexuelle 2023-2024 du Secrétariat à la condition féminine (Gouvernement du Québec);

**ATTENDU** que le conseil d'administration doit autoriser la personne désignée comme représentante de l'UQO pour cet appel de projets à déposer une demande d'aide financière, à signer les documents relatifs à la demande et à signer la convention d'aide financière;

**ATTENDU** qu'un projet intitulé « Violence dans les relations intimes et amoureuses chez les populations LGBTQ+ : sensibiliser le personnel d'intervention pour des services sociaux et de santé adaptés » sera déposé par un membre du corps professoral de l'UQO;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Raphaëlle Asselin, appuyée par madame Sylvie Charette,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'AUTORISER** monsieur Jonathan Paquette, doyen de la recherche et de la création, à soumettre et signer les demandes d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets en matière de violence conjugale et de violence sexuelle 2023-2024 du Secrétariat à la condition féminine, et à signer la convention d'aide financière.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 457-CA-7075**

concernant l'adoption d'un processus d'évaluation du fonctionnement et de la performance du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais (UQO)

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante-septième réunion tenue le lundi 24 avril 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** l'article 56.1 du *Règlement général* de l'UQO concernant les pouvoirs du conseil d'administration en matière de gouvernance, et plus particulièrement l'article 56.1 j) relatif au processus d'évaluation du fonctionnement du conseil;

**ATTENDU** l'article 78 du *Règlement général* de l'UQO concernant l'évaluation de la performance du conseil;

**ATTENDU** les articles 91 dudit Règlement concernant l'obligation de produire un rapport annuel pour chaque comité statutaire, et 92.1 relatif aux pouvoirs du comité de gouvernance et d'éthique d'élaborer des critères pour l'évaluation du fonctionnement du conseil;

**ATTENDU** les travaux du comité de gouvernance et d'éthique concernant l'élaboration de critères d'évaluation du fonctionnement et de la performance du conseil d'administration de l'UQO;

**ATTENDU** le projet de processus d'évaluation de la performance et du fonctionnement du conseil d'administration de l'UQO présenté en séance par le président du comité de gouvernance et d'éthique du conseil d'administration de l'UQO;

**ATTENDU** la recommandation du président du conseil d'administration;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Sylvie Charette, appuyée par madame Louise Renaud Labrie,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'ADOPTER** les processus d'évaluation du fonctionnement et de la performance du conseil d'administration de l'UQO;

**D'APPROUVER** les modalités d'évaluation proposées;

**DE MANDATER** la personne présidente du comité de gouvernance et d'éthique à transmettre annuellement au conseil d'administration les résultats desdites évaluations.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

**RÉSOLUTION SOUS EMBARGO JUSQU'AU DÉVOILEMENT DU NOM DU  
RÉCIPIENDAIRE**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION 457-CA-7076**

concernant la recommandation à l'Assemblée des gouverneurs relativement à l'attribution d'un doctorat *honoris causa* de l'Université du Québec sous l'égide de l'Université du Québec en Outaouais

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante-septième réunion tenue le lundi 24 avril 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

**RÉSOLUTION SOUS EMBARGO JUSQU'AU DÉVOILEMENT DU NOM DU  
RÉCIPIENDAIRE**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION 457-CA-7077**

concernant la recommandation à l'Assemblée des gouverneurs relativement à l'attribution d'un doctorat honoris causa de l'Université du Québec sous l'égide de l'Université du Québec en Outaouais

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante-septième réunion tenue le lundi 24 avril 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

**RÉSOLUTION SOUS EMBARGO JUSQU'AU DÉVOILEMENT DU NOM DU  
RÉCIPIENDAIRE**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION 457-CA-7078**

concernant l'entérinement du choix du récipiendaire – prix « Employé d'honneur » de l'UQO pour l'année 2023

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante-septième réunion tenue le lundi 24 avril 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale



## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 457-CA-7079**

concernant l'octroi du titre de «PROFESSEURE HONORAIRE» de l'Université du Québec en Outaouais à madame Lucie Côté

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante-septième réunion tenue le lundi 24 avril 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de «PROFESSEUR(E) HONORAIRE» et de «MEMBRE HONORAIRE» de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** que madame Lucie Côté est à la retraite depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023;

**ATTENDU** la contribution de madame Lucie Côté à la communauté universitaire à titre de professeure depuis le 9 juillet 2003;

**ATTENDU** la recommandation de la rectrice;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Vincent Beauséjour, appuyée par madame Sylvie Charette,

### **IL EST RÉSOLU :**

**DE DÉCERNER** le titre de «PROFESSEURE HONORAIRE» de l'Université du Québec en Outaouais à madame Lucie Côté.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 457-CA-7080**

concernant l'octroi du titre de «PROFESSEURE HONORAIRE» de l'Université du Québec en Outaouais à madame Michèle Laliberté

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante-septième réunion tenue le lundi 24 avril 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de «PROFESSEUR(E) HONORAIRE» et de «MEMBRE HONORAIRE» de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** que madame Michèle Laliberté est à la retraite depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023;

**ATTENDU** la contribution de madame Michèle Laliberté à la communauté universitaire à titre de professeure depuis le 5 décembre 2011;

**ATTENDU** la recommandation de la rectrice;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Vincent Beauséjour, appuyée par madame Sylvie Charette,

**IL EST RÉSOLU :**

**DE DÉCERNER** le titre de «PROFESSEURE HONORAIRE» de l'Université du Québec en Outaouais à madame Michèle Laliberté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 457-CA-7081**

concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Ginette Lajoie

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante-septième réunion tenue le lundi 24 avril 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR(E) HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** que madame Ginette Lajoie est à la retraite depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023;

**ATTENDU** la contribution de madame Ginette Lajoie à la communauté universitaire à titre de coordonnatrice de stage depuis le 6 mars 2007;

**ATTENDU** la recommandation de la rectrice;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Vincent Beauséjour, appuyée par madame Sylvie Charette,

### **IL EST RÉSOLU :**

**DE DÉCERNER** le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Ginette Lajoie.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 457-CA-7082**

concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Joanne Cossette

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante-septième réunion tenue le lundi 24 avril 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR(E) HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** que madame Joanne Cossette est à la retraite le 1<sup>er</sup> janvier 2023;

**ATTENDU** la contribution de madame Joanne Cossette à la communauté universitaire à titre de technicienne en documentation depuis le 27 août 1984;

**ATTENDU** la recommandation de la rectrice;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Vincent Beauséjour, appuyée par madame Sylvie Charette,

**IL EST RÉSOLU :**

**DE DÉCERNER** le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Joanne Cossette.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 457-CA-7083**

concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Marc Landry

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante-septième réunion tenue le lundi 24 avril 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR(E) HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** que monsieur Marc Landry est à la retraite depuis le 1<sup>er</sup> mars 2023;

**ATTENDU** la contribution de monsieur Marc Landry à la communauté universitaire à titre de doyen des études et directeur adjoint des Services aux étudiants depuis le 7 janvier 2013;

**ATTENDU** la recommandation de la rectrice;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Vincent Beauséjour, appuyée par madame Sylvie Charette,

**IL EST RÉSOLU :**

**DE DÉCERNER** le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Marc Landry.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 457-CA-7084**

concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Louise Julien

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante-septième réunion tenue le lundi 24 avril 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR(E) HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** que madame Louise Julien est à la retraite depuis le 1<sup>er</sup> avril 2023;

**ATTENDU** la contribution de madame Louise Julien à la communauté universitaire à titre de secrétaire de direction depuis le 17 janvier 2005;

**ATTENDU** la recommandation de la rectrice;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Vincent Beauséjour, appuyée par madame Sylvie Charette,

**IL EST RÉSOLU :**

**DE DÉCERNER** le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Louise Julien.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION 457-CA-7085**

concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Stéphane Chalifoux

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante-septième réunion tenue le lundi 24 avril 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR(E) HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** que monsieur Stéphane Chalifoux sera à la retraite le 1<sup>er</sup> mai 2023;

**ATTENDU** la contribution de monsieur Stéphane Chalifoux à la communauté universitaire à titre de préposé à l'entretien d'immeuble depuis le 9 septembre 2008;

**ATTENDU** la recommandation de la rectrice;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Vincent Beauséjour, appuyée par madame Sylvie Charette,

**IL EST RÉSOLU :**

**DE DÉCERNER** le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Stéphane Chalifoux.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 457-CA-7086**

concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Lise Jeannotte

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante-septième réunion tenue le lundi 24 avril 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR(E) HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** que madame Lise Jeannotte sera à la retraite le 1<sup>er</sup> mai 2023;

**ATTENDU** la contribution de madame Lise Jeannotte à la communauté universitaire à titre de technicienne en documentation depuis le 23 mai 2007;

**ATTENDU** la recommandation de la rectrice;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Vincent Beauséjour, appuyée par madame Sylvie Charette,

### **IL EST RÉSOLU :**

**DE DÉCERNER** le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Lise Jeannotte.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale



## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 457-CA-7087**

concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Helena Ferreira

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante-septième réunion tenue le lundi 24 avril 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR(E) HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** que madame Helena Ferreira sera à la retraite le 1<sup>er</sup> juin 2023;

**ATTENDU** la contribution de madame Helena Ferreira à la communauté universitaire à titre de secrétaire de direction depuis le 7 octobre 2009;

**ATTENDU** la recommandation de la rectrice;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Vincent Beauséjour, appuyée par madame Sylvie Charette,

**IL EST RÉSOLU :**

**DE DÉCERNER** le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Helena Ferreira.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 457-CA-7088**

concernant le renouvellement de contrat et octroi de la sécurité d'emploi de la directrice du Centre de soutien en innovation pédagogie universitaire

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante-septième réunion tenue le lundi 24 avril 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** l'adoption du *Protocole d'entente entre l'Université du Québec en Outaouais et l'Association des cadres de l'Université du Québec en Outaouais* lors de la séance du conseil d'administration du 24 avril 2023;

**ATTENDU** le chapitre 6 : « Contrat d'un cadre » du protocole des cadres de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** le chapitre 7 : « Sécurité d'emploi » du protocole des cadres de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** le chapitre 11 : « Évaluation » du protocole des cadres de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** l'échéance du contrat de madame Stéphanie Demers est le 31 août 2023;

**ATTENDU** la recommandation favorable du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Vincent Beauséjour, appuyée par madame Louise Renaud Labrie,

### **IL EST RÉSOLU :**

**DE RENOUVELER** le contrat de cadre de madame Stéphanie Demers et ainsi lui reconnaître la sécurité d'emploi prévue au chapitre 7 du Protocole d'entente entre l'Université du Québec en Outaouais et l'Association des cadres de l'Université du Québec en Outaouais à compter du 31 août 2023;

**DE RENOUVELER** l'affectation de madame Stéphanie Demers au poste de directrice du Centre soutien innovation pédagogie universitaire.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION 457-CA-7089**

concernant l'engagement et l'affectation d'un directeur - Cabinet de la rectrice

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante-septième réunion tenue le lundi 24 avril 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 457-CA-7090**

concernant l'adoption du *Règlement visant à prévenir et à combattre le harcèlement et la discrimination*

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante-septième réunion tenue le lundi 24 avril 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** le *Règlement visant à prévenir et à combattre les situations d'inconduite, de harcèlement et de violence* adopté par le conseil d'administration le 17 juin 2019 (résolution 418-CA-6398);

**ATTENDU** la révision du *Règlement visant à prévenir et à combattre les situations d'inconduite, de harcèlement et de violence*, et ce, conformément à son article 17.1;

**ATTENDU** le projet de *Règlement visant à prévenir et à combattre les situations de harcèlement psychologique et de discrimination*, lequel a été soumis à la consultation de la communauté universitaire du 2 septembre au 14 octobre 2022;

**ATTENDU** les ajustements apportés au projet de *Règlement visant à prévenir et à combattre les situations de harcèlement psychologique et de discrimination* par suite des commentaires reçus;

**ATTENDU** la recommandation de la rectrice;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Raphaëlle Asselin, appuyée par madame Sylvie Charette,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'ADOPTER** le *Règlement visant à prévenir et à combattre le harcèlement et la discrimination*;

**DE POURSUIVRE** le traitement de toutes plaintes déposées le ou avant le 30 avril 2023 conformément au règlement en vigueur préalablement à l'adoption du nouveau règlement, soit conformément au *Règlement visant à prévenir et à combattre les situations d'inconduite, de harcèlement et de violence*.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 457-CA-7091**

concernant l'adoption de la *Politique de civilité et de bonne conduite*

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante-septième réunion tenue le lundi 24 avril 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** le *Règlement visant à prévenir et à combattre les situations d'inconduite, de harcèlement et de violence* adopté par le conseil d'administration le 17 juin 2019 (résolution 418-CA-6398);

**ATTENDU** la révision du *Règlement visant à prévenir et à combattre les situations d'inconduite, de harcèlement et de violence*, et ce, conformément à son article 17.1;

**ATTENDU** le projet de *Règlement visant à prévenir et à combattre les situations de harcèlement psychologique et de discrimination*, lequel a été soumis à la consultation de la communauté universitaire du 2 septembre au 14 octobre 2022;

**ATTENDU** que ce projet de Règlement propose notamment que les notions d'incivilité et d'inconduite ne soient plus visées par ce règlement, et que tout manquement en la matière soit traité par le supérieur immédiat de la personne responsable des agissements reprochés en matière d'incivilité ou d'inconduite;

**ATTENDU** que les commentaires reçus par suite de la consultation du projet de Règlement précité ont mis en évidence la nécessité de s'appuyer sur un document officiel pour mieux encadrer les volets incivilités et inconduites;

**ATTENDU** le projet de *Politique de civilité et de bonne conduite* élaboré pour répondre à ce besoin, et comme complément au nouveau projet de *Règlement visant à prévenir et à combattre les situations de harcèlement*;

**ATTENDU** la consultation du projet de *Politique de civilité et de bonne conduite* auprès de la communauté universitaire, du 6 au 20 février 2023;

**ATTENDU** les ajustements apportés au projet de *Politique de civilité et de bonne conduite* suite aux commentaires reçus;

**ATTENDU** la recommandation de la rectrice;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Raphaëlle Asselin, appuyée par madame Najat Kamal,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'ADOPTER** la *Politique de civilité et de bonne conduite*;

**DE POURSUIVRE** le traitement de toutes plaintes déposées le ou avant le 30 avril 2023 conformément au règlement en vigueur préalablement à l'adoption du nouveau règlement, soit conformément au *Règlement visant à prévenir et à combattre les situations d'inconduite, de harcèlement et de violence*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 457-CA-7092**

concernant l'adoption du *Règlement concernant la création du Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement*

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante-septième réunion tenue le lundi 24 avril 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** le *Règlement concernant la création du Bureau d'intervention en matière d'inconduite* adopté par le conseil d'administration le 3 décembre 2018 (résolution 415-CA-6315);

**ATTENDU** la *Politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel* adoptée par le conseil d'administration le 3 décembre 2018 (résolution 415-CA-6314) et les modifications qui y ont été apportées le 17 juin 2019 et le 26 septembre 2022 (résolutions 418-CA-6399 et 451-CA-6983);

**ATTENDU** le *Règlement visant à prévenir et à combattre les situations d'inconduite, de harcèlement et de violence* adopté par le conseil d'administration le 17 juin 2019 (résolution 418-CA-6398);

**ATTENDU** la révision du *Règlement visant à prévenir et à combattre les situations d'inconduite, de harcèlement et de violence*, et ce, conformément à son article 17.1;

**ATTENDU** le projet de *Règlement visant à prévenir et à combattre les situations de harcèlement psychologique et de discrimination*, lequel a été soumis à la consultation de la communauté universitaire du 2 septembre au 14 octobre 2022;

**ATTENDU** le tout nouveau *Règlement visant à prévenir et à combattre le harcèlement et la discrimination* adopté le 24 avril 2023 (résolution 457-CA-7090);

**ATTENDU** le projet de *Politique de civilité et de bonne conduite* élaboré et soumis à la consultation de la communauté universitaire du 6 au 20 février 2023;

**ATTENDU** que ces projets proposent des modifications aux processus de gestion des situations de harcèlement psychologique, de discrimination et d'incivilité et qu'il convient de modifier le mandat et l'appellation du Bureau d'intervention en matière d'inconduite (BIMI);

**ATTENDU** le projet de *Règlement concernant la création du Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement*;

**ATTENDU** la recommandation de la rectrice;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Raphaëlle Asselin, appuyée par madame Sylvie Charette,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'ADOPTER** le *Règlement concernant la création du Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 457-CA-7093**

concernant l'engagement et l'affectation d'un registraire au Bureau du registraire

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante-septième réunion tenue le lundi 24 avril 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** la vacance du poste de registraire au Bureau du registraire;

**ATTENDU** le Chapitre 6 « Contrat d'un cadre » du Protocole d'entente entre l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et l'Association des cadres de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** qu'un processus de dotation a été mis en place et qu'un affichage interne et externe a été fait le 13 février 2023 sur les plateformes de l'UQO ainsi que sur divers sites externes ont été effectués;

**ATTENDU** qu'un comité de sélection a été formé et que ce dernier a analysé les candidatures et a reçu les personnes retenues en entrevue;

**ATTENDU** la recommandation unanime du comité de sélection;

**ATTENDU** les explications et la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Renaud Labrie, appuyée par madame Julie Martineau,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'ENGAGER** monsieur Daniel Godon à titre de registraire du Bureau du registraire de l'Université du Québec en Outaouais pour un premier contrat de deux ans débutant le 23 mai 2023;

**D'AFFECTER** monsieur Daniel Godon au poste de registraire du Bureau du registraire;

**DE MANDATER** le vice-recteur à l'administration et aux ressources pour procéder à l'engagement et à l'affectation de monsieur Daniel Godon.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 457-CA-7094**

concernant l'approbation du budget du fonds de fonctionnement de l'UQO pour l'exercice financier 2023-2024

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante-septième réunion tenue le lundi 24 avril 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** l'article 2 e) du *Règlement général 4* de l'Université du Québec : « Exercice des pouvoirs à l'égard de l'Université et des établissements - Pouvoir des instances statutaires »;

**ATTENDU** l'article 56.5 a) du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** le processus de préparation mis en place pour l'élaboration du budget de fonctionnement 2023-2024 de l'Université;

**ATTENDU** les orientations budgétaires 2023-2024;

**ATTENDU** le format de présentation exigé par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES);

**ATTENDU** l'avis favorable transmis à la rectrice par le comité exécutif lors de la séance du 17 avril 2023, tel qu'il appert à la résolution du CX du 17 avril 2023 concernant le budget 2023-2024;

**ATTENDU** la présentation et les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** la recommandation de la rectrice, présidente du comité de budget, et celle du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Sylvie Charette, appuyée par madame Diane Richard,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** le budget du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2023-2024 ainsi que les renseignements complémentaires tels que présentés à l'annexe 2 ci-jointe, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale



**Prévisions budgétaires  
Fonds de fonctionnement**  
**Veillez sélectionner votre établissement universitaire dans le menu déroulant**  
**Période du 1<sup>er</sup> mai 2023 au 30 avril 2024**

Approuvé par : Nom (lettres moulées): Murielle Côté  
Signature: \_\_\_\_\_  
Titre du signataire: Directrice/Directeur des services financiers

Date \_\_\_\_\_

Approuvé par : Nom (lettres moulées): Alain Godmaire  
Signature: \_\_\_\_\_  
Titre du signataire: Vice-rectrice/Vice-recteur à l'administration et aux finances

Date \_\_\_\_\_

**Prévisions budgétaires 2023-2024 <sup>1</sup>**  
**Fonds de fonctionnement**  
**Université du Québec en Outaouais**

	<b>Fonds de fonctionnement</b>
<b>PRODUITS</b>	
<b>PRODUITS PROVENANT DES ÉTUDIANTS</b>	
Droits de scolarité (incluant les montants forfaitaires) (401, 402, 403, 404, 406, 407)	20 868 682 \$
Frais institutionnels obligatoires (FIO) (447, 448, 449, 451, 452, 453, 454, 456, 457)	4 324 703 \$
Autres frais facturés aux étudiants (408, 458, 459, 462, 463, 464, 467)	274 545 \$
<b>Sous-total</b>	<b>25 467 930 \$</b>
<b>SUBVENTIONS PROVENANT DU MES (515)</b>	<b>82 850 034 \$</b>
<b>SUBVENTIONS PROVENANT D'AUTRES ENTITÉS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (405, 410, 427)</b>	<b>18 000 \$</b>
<b>SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA (415 à 422)</b>	<b>1 358 124 \$</b>
<b>CONTRIBUTIONS ET DONATIONS DE TIERS (424, 426, 428, 429, 430, 446)</b>	<b>39 395 \$</b>
<b>VENTES EXTERNES (460)</b>	<b>3 704 967 \$</b>
<b>PRODUITS AUTRES (435, 445, 465, 466, 470, 526)</b>	<b>1 069 667 \$</b>
<b>PRODUITS TOTAUX</b>	<b>114 508 117 \$</b>
<b>CHARGES</b>	
<b>MASSES SALARIALES ET AVANTAGES SOCIAUX</b>	
Masses salariales (900 à 998)	75 980 703 \$
Avantages sociaux EXCLUANT les avantages sociaux futurs (700, 701, 702, 703)	15 990 228 \$
<b>Sous-total</b>	<b>91 970 931 \$</b>
<b>AUTRES CHARGES</b>	
Bourses, subventions, cotisations et transferts (735, 740, 871, 872)	1 157 067 \$
Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795)	7 253 121 \$
Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826, 830, 840, 845)	3 001 384 \$
Frais financiers (850, 851, 852, 853, 879)	163 580 \$
Autres charges (705, 706, 710, 715, 720, 725, 730, 745, 750, 755, 860, 870, 886, 892, 893)	7 972 411 \$
<b>Sous-total</b>	<b>19 547 563 \$</b>
<b>CHARGES TOTALES</b>	<b>111 518 494 \$</b>
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES</b>	<b>2 989 623 \$</b>
<b>VIREMENTS INTERFONDS</b>	<b>(3 324 743) \$</b>
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) NET DES VIREMENTS INTERFONDS</b>	<b>(335 120) \$</b>

Note 1: Selon normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, partie III du Manuel de CPA Canada-Comptabilité.

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 457-CA-7095**

concernant l'adoption du plan des effectifs pour l'année 2023-2024

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante-septième réunion tenue le lundi 24 avril 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** la détermination du nombre de postes de professeur pour l'année 2023-2024;

**ATTENDU** la résolution 453-CA-7017 concernant la répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2023-2024;

**ATTENDU** le plan des effectifs au 1<sup>er</sup> mai 2023;

**ATTENDU** la « situation budgétaire 2022-2023 et les orientations budgétaires 2023-2024 de l'Université du Québec en Outaouais » présentés au conseil d'administration du 5 décembre 2022;

**ATTENDU** le document « Présentation du budget de fonctionnement » déjà déposé au conseil d'administration;

**ATTENDU** l'adoption du budget de fonctionnement pour l'année 2023-2024;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Raphaëlle Asselin, appuyée par madame Sylvie Charette,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'ADOPTER** le plan des effectifs pour l'année 2023-2024, tel que déposé à l'annexe 3, comprenant les modifications suivantes :

**Postes « autres catégories de personnel » :**

**Au 1<sup>er</sup> mai 2023 :**

1. **régularisation par une création** d'un (1) poste professionnel d'agente ou d'agent d'information (communication interne) à la Direction des communications et du recrutement à Gatineau;
2. **création** d'un (1) poste professionnel d'ingénieure ou d'ingénieur au Service des terrains et bâtiments à Gatineau;
3. **création** d'un (1) poste professionnel d'analyste de l'informatique au Service des technologies de l'information à Gatineau;
4. **abolition** d'un (1) poste d'aide-technique du personnel de soutien de préposée ou de préposé à l'audiovisuel et au soutien aux technologies (#A0003) au Service des technologies de l'information à Gatineau;
5. **création** d'un (1) poste technique du personnel de soutien de technicienne ou de technicien en technologies de l'information au Service des technologies de l'information à Gatineau;

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### RÉSOLUTION 457-CA-7095

concernant l'adoption du plan des effectifs pour l'année 2023-2024

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante-septième réunion tenue le lundi 24 avril 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

6. **régularisation par une création** d'un (1) poste à temps partiel (28 heures/semaine) du personnel de soutien d'agente ou d'agent de soutien aux ressources humaines au Service des ressources humaines à Gatineau;
7. **régularisation par une création** d'un (1) poste professionnel de travailleuse sociale ou de travailleur social aux Services aux étudiants à Saint-Jérôme;
8. **régularisation par une création** d'un (1) poste professionnel de travailleuse sociale ou de travailleur social aux Services aux étudiants à Gatineau;
9. **régularisation par une création** d'un (1) poste professionnel d'agente ou d'agent d'admission et d'inscription au Bureau du registraire à Gatineau;
10. **abolition** d'un (1) poste professionnel de coordonnatrice ou de coordonnateur de stage (#P0092) au Décanat des études à Gatineau;
11. **création** d'un (1) poste professionnel de coordonnatrice ou de coordonnateur de stage au Module de droit à Gatineau;
12. **régularisation** d'un (1) poste bureau intermittent (44 semaines/année) du personnel de soutien de commis de bibliothèque (#B0109) au Service de la bibliothèque à Gatineau, pour un poste à temps complet (52 semaines/année);
13. **création** d'un (1) poste professionnel de chargée ou chargé de projet en développement et en formation continue au Décanat de la formation continue, des partenariats et de l'internationalisation à Saint-Jérôme;
14. **régularisation par la création** d'un (1) poste professionnel de coordonnatrice ou de coordonnateur à la Galerie UQO à Gatineau;
15. **régularisation** d'un (1) poste technique intermittent à temps partiel (44 semaines/année) de 21 heures/semaine du personnel de soutien de technicienne ou de technicien en travaux pratiques à la Galerie UQO, pour un poste à temps partiel (52 semaines/année) de 21 heures/semaine à Gatineau;
16. **création** d'un (1) poste professionnel en immigration (titre d'emploi à déterminer) au Vice-rectorat à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation à Gatineau;
17. **reclassification** d'un (1) poste bureau du personnel de soutien de secrétaire (#B0149) pour un poste bureau du personnel de soutien de secrétaire de direction au Département de psychoéducation et de psychologie à Gatineau;
18. **reclassification** d'un (1) poste bureau du personnel administratif d'assistante administrative ou d'assistant administratif (#B0026) pour un poste technique du personnel administratif de technicienne ou de technicien en ressources humaines au Service des ressources humaines à Gatineau;

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION 457-CA-7095**

concernant l'adoption du plan des effectifs pour l'année 2023-2024

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante-septième réunion tenue le lundi 24 avril 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

19. **abolition** d'un (1) poste professionnel de chargée ou chargé de projet informatique et technologique (#P0141) au Service des technologies de l'information à Gatineau;
20. **création** d'un (1) poste professionnel d'analyste de l'informatique au Service des technologies de l'information à Gatineau;
21. **création** d'un (1) poste du personnel de soutien d'agente ou d'agent de soutien administratif à la comptabilité au Service des finances à Gatineau.

**Au 1<sup>er</sup> août 2023 :**

22. **abolition** d'un (1) poste du personnel de soutien de commis à comptabilité (#B0008) au Service des finances à Gatineau.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 457-CA-7096**

concernant l'approbation de la liste des projets en immobilisations à réaliser pour l'exercice financier 2023-2024

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante-septième réunion tenue le lundi 24 avril 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** le processus de préparation budgétaire;

**ATTENDU** la présentation de la liste des projets à réaliser et des réserves avec les disponibilités budgétaires au fonds d'investissement en 2023-2024;

**ATTENDU** l'avis favorable transmis à la rectrice par le comité exécutif lors de la séance du 17 avril 2023, concernant la liste des projets 2023-2024;

**ATTENDU** la présentation et les explications de la rectrice et du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** la recommandation de la rectrice et celle du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Renaud Labrie, appuyée par madame Raphaëlle Asselin,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** la liste des projets planifiés à financer par le fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2023-2024 et ce, tel que répartie dans les enveloppes suivantes :

• Réaménagement	1 362 759 \$
• Rénovation	5 228 977 \$
• Prise en charge du déficit du maintien des actifs	94 543 \$
	<b><u>6 686 279 \$</u></b>
• Renouvellement du parc mobilier	382 535 \$
• Projets en ressources informationnelles	529 389 \$
	<b><u>7 598 203 \$</u></b>
• Entente bilatérale – Gouvernement fédéral	400 000 \$
• Contribution établissement	1 000 000 \$
	<b><u>1 400 000 \$</u></b>
<b>Total engagé</b>	<b><u>8 998 203 \$</u></b>

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 457-CA-7097**

concernant le projet de création d'un diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en gestion des technologies d'affaires (GTA), d'un programme court de deuxième cycle en gouvernance numérique et d'un programme court de deuxième cycle en transformation numérique

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante-septième réunion tenue le lundi 24 avril 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** les besoins socioéconomiques et la demande de formation de main-d'œuvre en gestion des technologies d'affaires;

**ATTENDU** la nécessité pour l'UQO de refléter l'évolution du domaine dans son offre de programmes de deuxième cycle, et ce, en adéquation avec l'évolution des besoins du marché de l'emploi;

**ATTENDU** le dossier de création du programme de DESS en gestion des technologies d'affaires ainsi que des programmes courts de deuxième cycle en gouvernance numérique et en transformation numérique;

**ATTENDU** la résolution 01-02-03-2023 du comité de programmes de deuxième cycle en gestion de projet approuvant la création des trois programmes de deuxième cycle : DESS en gestion des technologies d'affaires, programmes courts de deuxième cycle en gouvernance numérique et en transformation numérique;

**ATTENDU** la résolution 14-03-2023 No1927 du Département des sciences administratives approuvant la création de nouveaux cours et la modification de cours;

**ATTENDU** la résolution 148-SCE-334 de la sous-commission des études du 21 mars 2023 donnant un avis favorable au projet de création du programme de DESS en gestion des technologies d'affaires ainsi que des programmes courts de deuxième cycle en gouvernance numérique et en transformation numérique;

**ATTENDU** la résolution 404-CE-3280 de la commission des études du 20 avril 2023 approuvant le projet de création du programme de DESS en gestion des technologies d'affaires ainsi que des programmes courts de deuxième cycle en gouvernance numérique et en transformation numérique;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Sylvie Charette, appuyée par madame Raphaëlle Asselin,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'OUVRIER** les admissions du programme de DESS en gestion des technologies d'affaires ainsi que des programmes courts de deuxième cycle en gouvernance numérique et en transformation numérique aux campus de Gatineau et de Saint-Jérôme, aux trimestres d'automne, d'hiver et d'été, selon les régimes d'admission à temps complet et à temps partiel, et ce, à compter du trimestre d'hiver 2024;

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION 457-CA-7097**

concernant le projet de création d'un diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en gestion des technologies d'affaires (GTA), d'un programme court de deuxième cycle en gouvernance numérique et d'un programme court de deuxième cycle en transformation numérique

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante-septième réunion tenue le lundi 24 avril 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**DE RATTACHER** le programme de DESS en gestion des technologies d'affaires ainsi que les programmes courts de deuxième cycle en gouvernance numérique et en transformation numérique à l'unité de gestion des programmes de deuxième cycle en gestion de projet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale



## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 457-CA-7098**

concernant le projet de création d'un programme court de premier cycle en santé psychologique et mieux-être au travail

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante-septième réunion tenue le lundi 24 avril 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** les besoins actuels des organisations en lien avec la santé psychologique et le mieux-être au travail;

**ATTENDU** la volonté de l'UQO d'améliorer son offre de programmes, et ce, en adéquation avec l'évolution des besoins du marché du travail;

**ATTENDU** le projet de création d'un programme court de premier cycle en santé psychologique et mieux-être au travail;

**ATTENDU** la résolution 153-CM1RI-221 du conseil de module des relations industrielles approuvant la création du programme court de premier cycle en santé psychologique et mieux-être au travail;

**ATTENDU** la résolution 148-SCE-335 de la sous-commission des études du 21 mars 2023 donnant un avis favorable au projet de création du programme court de premier cycle en santé psychologique et mieux-être au travail;

**ATTENDU** la résolution 404-CE-3281 de la commission des études du 20 avril 2023 approuvant la création d'un programme court de premier cycle en santé psychologique et mieux-être au travail;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Sylvie Charette, appuyée par madame Raphaëlle Asselin,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'OUVRI**R les admissions au programme court de premier cycle en santé psychologique et mieux-être au travail aux campus de Gatineau et de Saint-Jérôme, aux trimestres d'automne et d'hiver selon le régime d'admission à temps partiel, et ce, à compter du trimestre d'hiver 2024;

**RATTACHER** le programme court de premier cycle en santé psychologique et mieux-être au travail au Module des relations industrielles.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 457-CA-7099**

concernant le projet de modification des programmes de deuxième cycle en éducation : la maîtrise en éducation, profil mémoire (3701/37X1), concentration en orthopédagogie, profil mémoire (3503/35X3) et profil avec essai et stage (3702/37X2)

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante-septième réunion tenue le lundi 24 avril 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** la résolution de la 398<sup>e</sup> commission des études tenue le 6 octobre 2022 approuvant le dossier d'évaluation périodique des programmes de deuxième cycle en éducation;

**ATTENDU** le projet de modification des programmes de deuxième cycle en éducation;

**ATTENDU** les triptyques de modification des programmes;

**ATTENDU** les triptyques de modifications des cours;

**ATTENDU** les descriptifs des nouveaux cours;

**ATTENDU** les descriptifs des cours modifiés;

**ATTENDU** la résolution 112-CP2SE-MEDU-02 du comité de programmes de deuxième cycle en éducation du 1<sup>er</sup> février 2023 approuvant le projet de modification de la maîtrise en éducation;

**ATTENDU** la résolution UQO-DSE-23-256-1949 du Département des sciences de l'éducation adoptant les descriptifs des cours modifiés et les descriptifs des nouveaux cours;

**ATTENDU** la résolution de la 148<sup>e</sup> sous-commission des études tenue le 21 mars 2023 recommandant l'approbation du projet de modification;

**ATTENDU** la résolution de la 404<sup>e</sup> commission des études tenue le 20 avril 2023 approuvant le projet de modification;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Raphaëlle Asselin, appuyée par monsieur Alexandre Mathieu,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** la modification des conditions d'admission de la maîtrise en éducation, profil mémoire (3701/37X1), concentration en orthopédagogie, profil mémoire (3503/35X3) et profil avec essai et stage (3702/37X2), et ce, à compter du trimestre d'automne 2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 457-CA-7100**

concernant le projet de suspension des admissions au programme court de deuxième cycle en technopédagogie (0506)

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante-septième réunion tenue le lundi 24 avril 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** la résolution de la 398<sup>e</sup> commission des études tenue le 6 octobre 2022 approuvant le dossier d'évaluation périodique des programmes de deuxième cycle en éducation;

**ATTENDU** le projet de modification des programmes de deuxième cycle en éducation;

**ATTENDU** la résolution 112-CP2SE-MEDU-02 du comité de programmes de deuxième cycle en éducation du 1<sup>er</sup> février 2023 recommandant la suspension des admissions au programme court de deuxième cycle en technopédagogie;

**ATTENDU** la résolution UQO-DSE-23-256-1950 du Département des sciences de l'éducation suspendant les admissions du programme court de deuxième cycle en technopédagogie;

**ATTENDU** la résolution de la 148<sup>e</sup> sous-commission des études tenue le 21 mars 2023 recommandant l'approbation du projet de modification, incluant la suspension des admissions au programme court de deuxième cycle en technopédagogie;

**ATTENDU** la résolution de la 404<sup>e</sup> commission des études tenue le 20 avril 2023 recommandant la suspension des admissions au programme court de deuxième cycle en technopédagogie (0506);

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Raphaëlle Asselin, appuyée par madame Louise Renaud Labrie,

**IL EST RÉSOLU :**

**DE SUSPENDRE** les admissions au programme court de deuxième cycle en technopédagogie (0506), et ce, à compter du trimestre d'automne 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 457-CA-7101**

concernant le projet de suspension des admissions au programme court de deuxième cycle en enseignement des langues secondes et étrangères aux adultes (0528)

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante-septième réunion tenue le lundi 24 avril 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** le faible effectif étudiant depuis la réouverture du programme au trimestre d'hiver 2021;

**ATTENDU** la faible fréquentation actuelle du programme (2 dossiers actifs) et les ressources qui doivent être mobilisées pour assurer l'offre du programme;

**ATTENDU** la résolution CP-2EMI-2022-12-05-2 du comité de programmes de deuxième cycle en muséologie et pratiques des arts du 5 décembre 2022 recommandant la suspension des admissions au programme court de deuxième cycle en enseignement des langues secondes et étrangères aux adultes (0528);

**ATTENDU** la résolution 20221213\_007\_APÉMI\_630 de l'assemblée professorale de l'ÉMI du 13 décembre 2022 recommandant la suspension des admissions au programme court de deuxième cycle en enseignement des langues secondes et étrangères aux adultes (0528);

**ATTENDU** la résolution 404-CE-3283 de la commission des études du 20 avril 2023 recommandant de suspendre les admissions au programme court de deuxième cycle en enseignement des langues secondes et étrangères aux adultes (0528) à compter du trimestre d'hiver 2024;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Raphaëlle Asselin, appuyée par madame Louise Renaud Labrie,

### **IL EST RÉSOLU :**

**DE SUSPENDRE** les admissions au programme court de deuxième cycle en enseignement des langues secondes et étrangères aux adultes (0528), et ce, à compter du trimestre d'hiver 2024.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 457-CA-7102**

concernant le projet de suspension des admissions aux trimestres d'été au certificat en accompagnement à l'enseignement secondaire (4750)

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante-septième réunion tenue le lundi 24 avril 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** la décision du comité interinstitutionnel de fermer les admissions de ce programme aux trimestres d'été;

**ATTENDU** la résolution du conseil de module des sciences de l'éducation du 27 mars 2023 recommandant la suspension des admissions aux trimestres d'été au certificat en accompagnement à l'enseignement secondaire (4750);

**ATTENDU** la résolution de la 404<sup>e</sup> commission des études tenue le 20 avril 2023 recommandant la suspension des admissions aux trimestres d'été au certificat en accompagnement à l'enseignement secondaire (4750);

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Raphaëlle Asselin, appuyée par madame Louise Renaud Labrie,

### **IL EST RÉSOLU :**

**DE SUSPENDRE** les admissions aux trimestres d'été au certificat en accompagnement à l'enseignement secondaire (4750), et ce, à compter de l'été 2023.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 457-CA-7103**

concernant le projet de transfert des cours ECR1001 (*Rédaction et communication juridiques I*), ECR1021 (*Rédaction et communication juridiques II*) et ECR1031 (*Rédaction et communication juridiques III*) de la banque de cours de l'École multidisciplinaire de l'image vers celle du Département de droit

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante-septième réunion tenue le lundi 24 avril 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** la demande de la direction du Département de droit de transférer dans sa banque de cours les cours ECR1001, ECR1021 et ECR1031;

**ATTENDU** la résolution 20230116\_008\_APEMI\_634 de l'assemblée professorale de l'École multidisciplinaire de l'image du 16 janvier 2023 qui adoptait le transfert des cours ECR1001, ECR1021 et ECR1031 vers le Département de droit;

**ATTENDU** la résolution 402-CE-3276 de la commission des études du 2 mars 2023 recommandant le transfert des cours ECR1001 (*Rédaction et communication juridiques I*), ECR1021 (*Rédaction et communication juridiques II*) et ECR1031 (*Rédaction et communication juridiques III*) de la banque de cours de l'École multidisciplinaire de l'image vers celle du Département de droit;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Raphaëlle Asselin, appuyée par madame Sylvie Charette,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** le transfert des cours ECR1001 (*Rédaction et communication juridiques I*), ECR1021 (*Rédaction et communication juridiques II*) et ECR1031 (*Rédaction et communication juridiques III*) de la banque de cours de l'École multidisciplinaire de l'image vers celle du Département de droit, et ce, à compter du 25 avril 2023.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 457-CA-7104**

concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département des sciences infirmières

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante-septième réunion tenue le lundi 24 avril 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** l'affichage d'un poste de professeur·e régulier·e dans le secteur « Intervention infirmière »;

**ATTENDU** le rapport du comité de sélection en date du 10 mars 2023;

**ATTENDU** la résolution UQO-DSI-1493 de la 269<sup>e</sup> réunion de l'assemblée départementale des sciences infirmières tenue le 17 mars 2023 recommandant l'embauche de madame Gisèle Mandiangu Ntanda;

**ATTENDU** le curriculum vitae de madame Gisèle Mandiangu Ntanda;

**ATTENDU** la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate;

**ATTENDU** le formulaire d'autorisation de diffusion du curriculum vitae;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Raphaëlle Asselin, appuyée par madame Diane Richard,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'EMBAUCHER** madame Gisèle Mandiangu Ntanda à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « Intervention infirmière » au Département des sciences infirmières, au site de travail Saint-Jérôme, pour un premier contrat débutant le 1<sup>er</sup> mai 2023 et se terminant le 30 avril 2025;

**DE MANDATER** le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite pour procéder à l'embauche de madame Gisèle Mandiangu Ntanda.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

**RÉSOLUTION CONFIDENTIELLE**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION 457-CA-7105**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale



## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 457-CA-7106**

concernant l'adoption de la convention collective de travail entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de cours de l'Université du Québec en Outaouais

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante-septième réunion tenue le lundi 24 avril 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** le *Règlement général 6* : Ressources humaines de l'Université du Québec;

**ATTENDU** l'échéance de la convention collective des professeures et des professeurs de l'Université du Québec en Outaouais survenue le 30 avril 2022;

**ATTENDU** l'entente de principe intervenue le 14 mars 2023 entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et des professeurs de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** la résolution de l'Assemblée générale du Syndicat des professeures et des professeurs de l'Université du Québec en Outaouais acceptant ladite entente de principe le 15 mars 2023;

**ATTENDU** le projet de convention collective reflétant ladite entente;

**ATTENDU** les explications du doyen de la gestion académique et du conseiller en gestion des ressources humaines du Décanat de la gestion académique;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Sylvie Charette, appuyée par monsieur Alexandre Mathieu,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'ADOPTER** la convention collective de travail entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et des professeurs de l'Université du Québec en Outaouais pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2022 au 30 avril 2026;

**DE MANDATER** la rectrice et le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite pour signer ladite convention collective pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale